

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 novembre 2016

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : **11**

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : **08 + 1 pouvoir**

Date de convocation du Conseil Municipal : **25 octobre 2016**

Date d'affichage de la convocation : **25 octobre 2016**

L'an deux mille seize,

Et le 8 novembre,

A 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PATISSOU Bernard, Maire.

PRESENTS :

Mrs **PATISSOU** Bernard. **SIMEON** Lionel. **GATEL** Alain. **M. TESTET** Jacques. **DELAGE** Olivier. **LESPINE** Roland.

Mmes **MAURY-BOUET** Annie. **CHATEAUNEUF** Béatrice.

Absents excusés :

Mme **FRAMARIN** Valérie. **VAN DE VEN** Adrienne.

Absents excusés :

Mr **VAN DE VEN** Jean.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de pouvoir : Un

Mr VAN DE VEN Jean donne pouvoir à Mme MAURY-BOUET Annie de le représenter lors de la réunion **du Conseil Municipal du mardi 8 novembre 2016**, de prendre part à sa place de toutes les délibérations ainsi que d'émettre tous votes et signatures de documents.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Le Conseil Municipal a désigné **Mme MAURY-BOUET Annie** pour remplir les fonctions de secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

- AUTORISATION POUR LE MAIRE DE SIGNER LE PV DE MISE A DISPOSITION DE LA VOIRIE COMMUNALE A LA COMMUNAUTE DE <COMMUNES DU PAYS DE DURAS.
- INFORMATIONS EFFACEMENTS DES RESEAUX AU LIEU-DIT « SERRES ».
- INFORMATIONS : DOSSIER PROGRAMME LEADER PARCOURS ARTISTIQUE.
- DEMANDE DE SAUVEGARDE DE LA CABINE TELEPHONIQUE.
- ORGANISATION DECORATION DE NOËL.
- INFORMATIONS COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE.
- ORGANISATION DE LA CEREMONIE DES VŒUX.
- QUESTIONS DIVERSES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

AUTORISATION POUR LE MAIRE DE SIGNER LE PV DE MISE A DISPOSITION DE LA VOIRIE COMMUNALE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la liste des voies communales, des chemins ruraux et des parkings et places publiques qui ont été reconnus d'intérêt communautaire et par conséquent mis à disposition à la Communauté de communes du Pays de Duras qui dispose de la compétence pour la création, l'entretien et l'aménagement de la voirie déclarée d'intérêt communautaire.

Il rappelle que conformément aux articles L.1321-1, L.1321-2 (deux premiers alinéas seulement) à L.1321-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixant les modalités de la mise à disposition des biens en cas de transfert de compétences, la mise à disposition de ces voiries doit être constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre la commune et la communauté de communes.

Monsieur le Maire précise que la mise à disposition a lieu à titre gratuit et pour une durée illimitée mais qu'elle entraîne des opérations d'ordre patrimonial de la commune vers la communauté de communes.

La communauté de communes assume ainsi l'ensemble des droits et obligations du propriétaire, à l'exception du pouvoir d'aliénation.

Il ajoute que, sauf disposition contraire, la compétence « voirie d'intérêt communautaire » ne recouvre pas le pouvoir de police de la circulation et de stationnement incombant au Maire.

Monsieur le Maire explique donc qu'il est nécessaire d'établir un procès-verbal de mise à disposition des voiries d'intérêt communautaire par la commune à la communauté de communes du Pays de Duras, afin de justifier l'intervention de la communauté de communes sur les voiries précitées.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la proposition de rédaction du procès-verbal de mise à disposition.

Le Conseil municipal ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

- Décide de mettre à disposition de la Communauté de communes du Pays de Duras l'ensemble des voiries indiquées dans le procès-verbal ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le procès-verbal et toutes pièces à intervenir relative à la mise à disposition de la voirie communale à la Communauté de communes du Pays de Duras.

EFFACEMENT DE RESEAUX AU LIEU DIT SERRES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le SDEE 47 a transmis le devis pour l'effacement de réseaux à Serres,

Le coût global estimé de l'opération s'élève à **81 863,70 €**

La participation de la collectivité de Soumensac est estimée à **8 186,37 €**

Monsieur le Maire informe également le Conseil qu'il est dans l'attente d'une réponse d'Orange pour une prévision et une intégration au projet d'effacement du passage à la fibre.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

DOSSIER PROGRAMME LEADER PARCOURS ARTISTIQUE.

Monsieur le Maire informe que la commune de Soumensac est retenue dans le cahier des charges éligibles à la réalisation d'un parcours artistique crée dans le cadre d'un projet de coopération transnational sur le Pays Val de Garonne-Guyenne-Gascogne.

DEMANDE DE SAUVEGARDE DE LA CABINE TELEPHONIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier réponse à l'opérateur Orange lui a été adressé pour la conservation de la cabine téléphonique implantée au cœur du village de Soumensac, dans le but de créer un lieu de libre accès à des livres. En réponse Orange a transmis une déclaration sur l'honneur pour la donation d'un habitacle téléphonique seul.

Le Conseil Municipal décide de réfléchir en petit groupe pour mener cette opération.

ORGANISATION DECORATION DE NOËL

Le Conseil Municipal souhaite organiser la décoration de Noël du village, illuminations et décorations en faisant le point du matériel, et de former une équipe pour réaliser la décoration.

INFORMATIONS COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la cérémonie de commémoration du 11 novembre se déroulera le jeudi 10 novembre 2016 à 11h30 avec les enfants de l'école de Soumensac.

Copie du courrier adressé aux familles :

Chers parents,

Afin de commémorer le 11 novembre, la Commune de Soumensac, en accord avec l'enseignante, a décidé de mener une action avec les enfants le jeudi 10 novembre 2016 à 11h30.

A ce titre, le Maire déposera une gerbe au Monument aux morts, et chaque enfant déposera un bouquet de fleurs, fourni par la Mairie.

A cette occasion, merci d'indiquer si vous autorisez vos enfants à participer à cette démarche.

Cordialement,

ORGANISATION DE LA CEREMONIE DES VOEUX

Le Conseil Municipal souhaite organiser la cérémonie des vœux 2017, une proposition de date : **le samedi 14 janvier 2017 à 18H00.**

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Liste des délibérations de la séance	N° d'ordre

La séance est levée à 22h30.

Fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

NOM DES CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRENOM DES CONSEILLERS MUNICIPAUX	SIGNATURE
Mr PATISSOU	Bernard	
Mr TESTET	Jacques	
Mr GATEL	Alain	
Mr SIMEON	Lionel	
Mr DELAGE	Olivier	
Mr VAN DE VEN	Jean	ABSENT EXCUSE
Mr LESPINE	Roland	
Mme FRAMARIN	Valérie	ABSENTE EXCUSEE
Mme CHATEAUNEUF	Béatrice	
Mme MAURY-BOUET	Annie	
Mme VAN DE VEN	Adrienne	ABSENTE EXCUSEE